Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Inspection fédérale du travail

Solutions types Recertifications

Fabrice Sauthier

Bienne, 6 novembre 2019

Programme

- Rappel: directive MSST / connaissances requises.
- Différences entre les trois types de solutions interentreprises.
- Solutions types – Historique des recertifications.
- Processus de recertification des solutions types.
- Eléments formels nécessaires pour la recertification d'une solution type.
- Calendrier des recertifications de solutions types.
- Recertification des solutions types - Premiers enseignements.

Rappel - Directive MSST 6508

L'employeur fait appel à des spécialistes MSST si :

- Dangers particuliers (annexe 1, directive MSST).

- Ne dispose pas des connaissances requises (annexe 4, directive MSST) dans son entreprise.

Connaissances requises

L'entreprise dispose des connaissances requises pour garantir la sécurité au travail et la protection de la santé, lorsqu'elle:

- emploie ou mandate des MSST

et/ou

- adhère à une solution interentreprises approuvée par la CFST **et la met en œuvre**

et/ou

- met en œuvre des documents développés par des MSST.

Adhésion à une solution interentreprises

Trois possibilités:

- Solution par branche (p.ex. agriculture, gastronomie, établissements médico sociaux)

- Solution par groupe (p.ex. groupe Migros, McDonald's, Crédit Suisse)

- Solution type (différentes entreprises de conseil)

Adhésion à un solution par branches

Solutions par branches (SB)

- Destinées aux entreprises d'une même branche économique

- Solution clefs en main

Mise en œuvre d'une SB dans les entreprises

- Les entreprises doivent mobiliser les ressources nécessaires pour assurer une mise en œuvre adéquate de la SB.

- La SB ne dispose, en général, pas de moyens de pression sur les entreprises pour les « forcer » à mettre en œuvre la solution.

Adhésion à une solution par groupe d'entreprises

- Solutions par groupe d'entreprises (SG) :

- Destinées aux entreprises d'un même groupe (p.ex. différentes succursales avec activités similaires).

  - Solution clef en main

Mise en œuvre d'une SG dans les entreprises

- Les entreprises (ou succursales) doivent, en générale, mobiliser les ressources nécessaires pour assurer une mise en œuvre adéquate de la SG.
- La mise en œuvre par les entreprises peut parfois être imposée par la SG (p.ex. en cas de subordination hiérarchique de succursales à une direction de groupe dépositaire de la SG).

Adhésion à une solution type

Solutions types (ST) :

- Destinées, en principe, à tous les types d'entreprises, peu importe la branche.

- Solution sur mesure

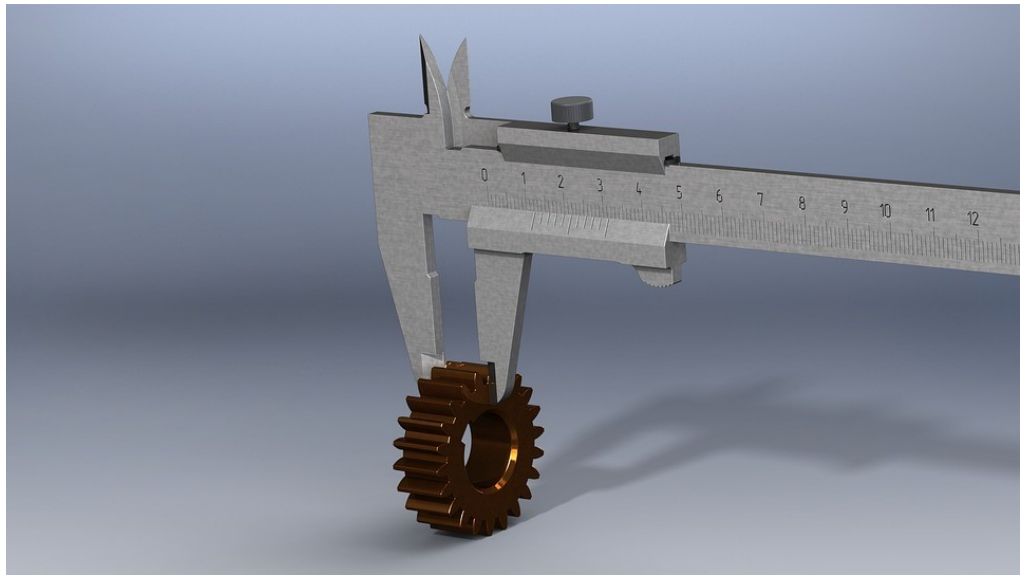

Mise en œuvre d'une ST dans les entreprises

Les entreprises conviennent contractuellement avec la ST de l'étendue des prestations de cette dernière, en fonction des ressources que l'entreprise est, elle-même, prête à mobiliser.

Recertification des solutions types - Historique

Recertifiées à intervalles de 5 ans, depuis le début de la re-connaissance des solutions interentreprises par la CFST, sur la base d'un rapport d'expériences des ST et d'un feedback des organes d'exécution.

Recertification des solutions types - Historique

2019 : début de la première ronde de recertification des solutions types **selon un nouveau catalogue de critères** approuvé par la commission MSST de la CFST (commission 22)

- similaire aux catalogues de critères définis pour les SB et les SG.
- basé sur les nouvelles instructions de la CFST pour les solutions types (voir https://www.cfst-solutionsmsst.ch).

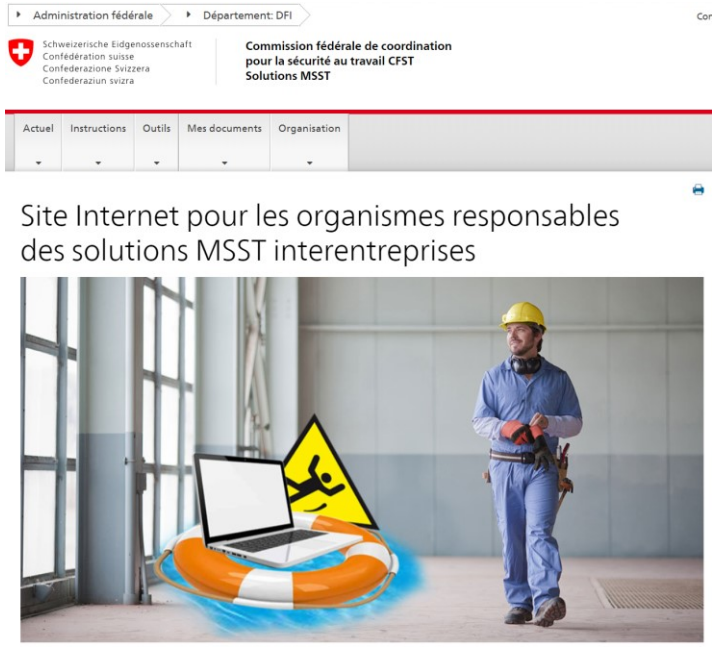

Processus de recertification des solutions types

- Courrier de la CFST (bureau MSST) à la ST une année avant l'échéance de la certification

- Six mois avant l'échéance de la certification, la ST remet un rapport d'expériences portant sur les 5 années écoulées au bureau MSST de la CFST et au SECO.
  (voir https://www.cfst-solutionsmsst.ch).

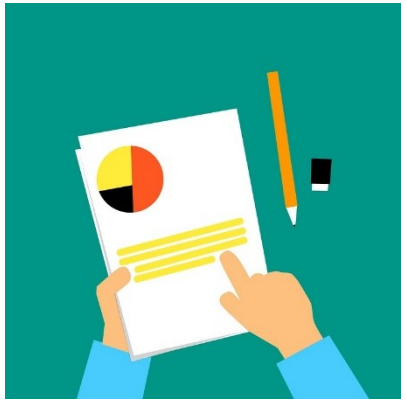

Processus de recertification des solutions types

- La personne responsable du suivi de la ST procède à une évaluation formelle de la ST par rapport au catalogue de critères définis par la commission 22 de la CFST.

Processus de recertification des solutions types

- La ST met en œuvre les éventuelles mesures convenues lors de l'évaluation formelle.

- D'une fois qu'elle estime que les critères de recertification sont remplis, la personne responsable du suivi de la ST recommande à la commission 22 de recertifier la ST.

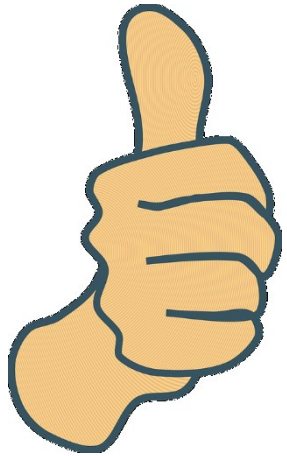

Processus de recertification des solutions types

- La commission 22 décide de la recertification de la ST.

- La ST reçoit un nouveau certificat valable 5 ans.

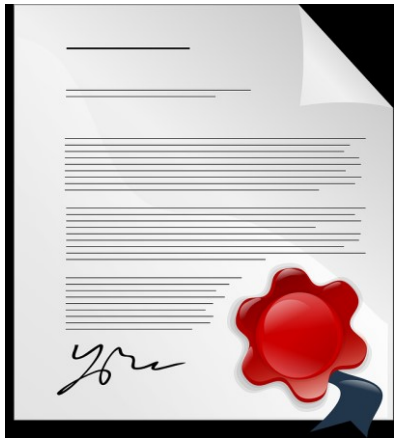

Eléments formels nécessaires pour les solutions types

La ST doit proposer les différents éléments permettant la mise en œuvre d'un système MSST dans une entreprise, p.ex.:

- La ST dispose d'un pool de spécialistes MSST.
- La ST met à disposition différents documents utiles :
  - Modèles
  - Listes de contrôle
  - Outils de management santé/sécurité

Eléments formels nécessaires pour les solutions types

- La ST doit disposer d'un catalogue de prestations adéquat.

- La ST doit proposer un procédé permettant d'assurer le droit de participation des travailleurs dans l'entreprise.

- Etc.

Calendrier de recertification des solutions types

2019: 5 recertifications prévues

2020: 2 recertifications prévues

2021: 3 recertifications prévues

2022: 0 recertification prévue

2023: 2 recertifications prévues

Premiers enseignements

- Les ST disposent d'un catalogue de prestations très large. => flexibilité

- L'étendue des mandats attribués par les entreprises aux solutions types dépend des ressources que le entreprises peuvent/souhaitent mobiliser elles-mêmes pour la mise en place du système MSST.

- Les ST sont, en générale, actives auprès d'entreprises de branches diverses. => large spectre de connaissances.

Merci de votre attention!